



Savez-vous que vous habitez sur le Parc naturel régional Normandie-Maine ?

Sougé-le-Ganelon fait partie des 134 communes et 14 villes portes qui constituent le territoire du Parc Normandie-Maine. À cheval sur 2 régions et 4 départements, il couvre 257 000 hectares, regroupe 90 000 habitants et œuvre pour un projet concerté où préservation des patrimoines et développement du territoire font cause commune.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux ont été créés en 1967 pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le Parc naturel régional Normandie-Maine, lui, a été créé en 1975. Aujourd'hui, 15 % du territoire français est labélisé « Parc naturel régional », seul 1 Français sur 16 vit dans un Parc.

Cette reconnaissance est accordée à un territoire singulier lorsqu'il conjugue la présence de patrimoines remarquables avec une volonté locale forte, de les préserver et de les transmettre.

Les Parcs œuvrent sur la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire (en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement), le développement économique et social (en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire), l'accueil, l'éducation et l'information du public, ainsi que l'expérimentation et la recherche.

Aide à la plantation du Parc Normandie-Maine

Depuis 2018, le Parc naturel régional Normandie-Maine porte un programme d'aide à la plantation de haies bocagères, sous la forme d'un appel à candidatures ouvert à tous les agriculteurs, particuliers, collectivités, associations du territoire dans le but de reconstituer le bocage. Toutes les structures qui souhaitent bénéficier d'une haie bocagère peuvent y répondre, sous réserve que leur projet soit sur une commune du Parc et mesure au moins 150 ml. Le Parc coordonne les travaux de plantation et les finance à hauteur de 80 %, grâce, pour le secteur, à la participation de la région Pays de la Loire, du Département de la Mayenne et du Fonds pour l'arbre.

Depuis 2018, ce sont 67 km de haies bocagères qui ont été plantés dans ce cadre, sur l'ensemble du territoire du Parc. L'objectif est de reconstituer le bocage, puisque le linéaire de haies y a diminué de moitié depuis 1950.

Les haies présentent de nombreux avantages : délimitation de parcelles, brise-vent, abri pour le bétail, régulation des écoulements hydrauliques, protection de l'érosion ou encore réservoir de biodiversité et support essentiel pour la faune de nos campagnes. De plus, le bois de haie peut être utilisé comme bois d'œuvre et bois de chauffage, mais aussi servir en paillage, et même de fourrage pour le bétail.

Le programme d'aide se poursuivra durant les années à venir, donc n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre projet et à en parler autour de vous.

[Image Plantation ©PNRNM]

Géoparc : 2 ans pour répondre aux recommandations de l'Unesco

Après avoir adressé notre candidature pour la labellisation Géoparc mondial Unesco du territoire fin 2019, et accueilli la mission d'évaluation en août 2021, nous attendions la décision du conseil exécutif de l'Unesco.

Avis de réponse différé

Le 07 avril dernier, le conseil exécutif de l'Unesco s'est réuni pour décider de la suite de la candidature Géoparc Normandie-Maine. Suivant la conclusion du rapport des deux évaluatrices, le conseil exécutif de l'Unesco a décidé de **différer pour 2 ans la décision**.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Recevoir un avis de réponse différée pour 2 ans avec recommandations signifie que le territoire candidat est presque prêt à recevoir un avis favorable mais certains points de la candidature restent à améliorer.

Quelles actions sont à mettre en place ?

Suite à cet avis, 5 grandes recommandations ont été formulées. Le Parc a donc 2 ans pour :

- **Améliorer la gouvernance du Géoparc.** Il est attendu une plus forte complémentarité du label Parc naturel régional avec le label Géoparc mondial Unesco. Le syndicat mixte de gestion du Parc devra intégrer de façon plus étroite le Géoparc dans l'ensemble des activités existantes.
- **Réaliser un suivi analytique.** Le Géoparc devra bénéficier d'une gestion administrative et financière spécifique afin de rendre compte des moyens spécifiques alloués au Géoparc.
- **Asseoir la visibilité du Géoparc.** Le rapport pointe une nécessaire amplification de la visibilité du Géoparc notamment par la production d'éléments de langage simples et accessibles sur l'histoire géologique du territoire décliné sur différents médias et par le déploiement d'une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire afin de mettre en avant le réseau de géosites du Géoparc.
- **Développer la stratégie touristique.** Poursuivre, renforcer et rendre plus lisible la stratégie touristique du Géoparc.
- **Fédérer les partenaires du Géoparc.** Développer un réseau de partenaires du Géoparc, en ciblant prioritairement le secteur des services touristiques, les prestataires d'activités et les produits locaux.

Des recommandations cohérentes avec les actions engagées depuis août et les premiers retours formulés par les évaluatrices. Ainsi, de nombreuses actions sont déjà en cours afin de répondre à ces recommandations nous permettant d'être optimistes sur la suite de la démarche.

[Image Evaluation ©PNRNM]

Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine - Le Chapitre - CS 80005 - 61 320 Carrouges Cedex
www.parc-naturel-normandie-maine.fr